

Electeurs, allons-vous accepter longtemps que l'argent public finance les mosquées ?

Le recteur de la grande mosquée de Paris et le nouveau président du Conseil français du culte musulman peuvent se réjouir ... Les maires sont aujourd'hui les premiers bâtisseurs de mosquées (1), et les projets constructifs se succèdent un peu partout en France, au point que l'on peut désormais penser à la phrase attribuée, hier, à Charles de Gaulle : « je ne voudrais pas que mon village devienne « Collombey les deux mosquées »... ».

Car c'est une certitude : par calcul bassement électoral, par pusillanimité, par violation manifeste de l'article 2 de la loi de 1905, les élus locaux – toutes tendances confondues, ceux du PS comme ceux du PCF en première ligne – ouvrent la ressource publique, de toutes les manières possibles, et surtout en biaisant pour tromper les électeurs et contourner le loi, à la pression islamique qui s'exerce sur eux pour obtenir l'aide publique là où elle est interdite, et se lancent dans tous les accommodements envisageables afin de favoriser le communautarisme islamique, source de délitement du socle laïque de notre République.